



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 15 juin 2017 à 18h30

Salle des fêtes de Bainville-sur-Madon

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Guy **DEVAUX** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Delphine **GILAIN** _ Dominique **GOEPFER** _ Michel **GRILLOT** _ Claude **GUIDAT** _ Christophe **HANU** _ Anne-Lise **HENRY** _ Michel **HEQUETTE** _ Marie-Louise **KADOK** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Lucie **NEPOTE-CIT** _ Catherine **NOEL** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Hervé **TILLARD** _ Jean-Paul **VINCHELIN** _ Thierry **WEYER** _ Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: François **BRAND** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) _ Claude **CIAPPELLONI** (procuration à Catherine **NOEL**) _ Gilles **JEANSON** (procuration à Michel **GRILLOT**) _ Jean **LOPES** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) _ Dominique **RAVEY** (procuration à Michel **HEQUETTE**) _ Etienne **THIL** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) _ Florence **WAZYLEZUCK** (procuration à Filipe **PINHO**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	9 juin 2017
<u>Date d'affichage</u> :	23 juin 2017
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	36
<u>Nombre de présents</u> :	29
<u>Nombre de votants</u> :	36
<u>Secrétaire de séance</u> :	Claude GUIDAT

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses
2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 mai 2017
3. Désignation d'un secrétaire de séance
4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 104	Aménagement du territoire- Grands projets	Parc d'industries Moselle rive gauche - modification du dossier de création de la ZAC
2017_ 105	Cohésion sociale	Actions ados en réseau en Moselle et Madon - Subventions 2016 et 2017
2017_ 106	Cohésion sociale	Intercentres de loisirs en Moselle et Madon – Subvention 2017
2017_ 107	Cohésion sociale	Besoin d'Air – Subvention 2017
2017_ 108	Culture	Fonds d'initiatives culturelles - attribution de subventions
2017_ 109	Commande publique	Groupement de commandes - Achat d'électricité
2017_ 110	Finances	Décision modificative n°2 - budget principal
2017_ 111	Finances	Décision modificative n°2 – budget eau
2017_ 112	Finances	Décision modificative n°2 – budget assainissement

1. Affaires et communications diverses

Daniel Lagrange invite les élus à participer à la Broc'n'roll ce 18 juin, et Jean-Paul Vinchelin les invite à la Fête du Fer les 1^{er} et 2 juillet.

1. Calendrier des réunions

	Bureaux à 18h00	Conférences des maires INRS	Conseils à 18h30	
JUILLET	Pas de bureau		jeudi 6 juillet	Chaligny
AOÛT	Pas de bureau		Pas de conseil	
SEPTEMBRE	jeudi 7 septembre		jeudi 21 septembre	Chavigny?

2. 28^{ème} Convention nationale de l'AdCF

Du mercredi 4 au vendredi 6 octobre 2017 à NANTES.

Pour toute personne intéressée, merci de faire un retour auprès de Nancy Cabanel
avant le 26 juin 2017 – [03.83.26.01.55/ncabanel@cc-mosellemadon.fr](mailto:ncabanel@cc-mosellemadon.fr)

3. Temps élus - agents

Visite découverte de la mine du Val de Fer suivie d'un repas en commun
Rue du Val de fer à Neuves-Maisons (carreau de la mine)

Vendredi 1^{er} septembre à partir de 17h00

Merci d'indiquer votre participation au siège de la CCMM avant le vendredi 14 juillet.

4. CINE DEBATS en TERRES DE LORRAINE (Jean-Luc Fontaine)

Du 04 au 11 juillet, le Pays Terres de Lorraine organise des séances de ciné-débats, dans les quatre communautés de communes qui composent le territoire.

Autour du film "Qu'est-ce qu'on attend" réalisé par Marie-Monique Robin, les projections gratuites seront ouvertes au grand public, et suivies de débats et de témoignages d'initiatives locales.

Il s'agira de partager les avis et idées de chacun pour faire évoluer le territoire.

- mardi 04 juillet, à Flavigny
- mercredi 05 juillet, à Tantonville
- jeudi 06 juillet, à Colombey-les-Belles
- mardi 11 juillet, à Toul

5. Communication Projet de territoire

Afin de faciliter la compréhension des enjeux de projet de territoire et d'en permettre l'appropriation par tous (élus, partenaires, habitants...), une version synthétique de ce document (livret 8 pages), a été élaborée. Le président invite les élus à la diffuser.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 mai 2017

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Claude GUIDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2017_104

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Parc d'industries Moselle rive gauche - modification du dossier de création de la ZAC

Par délibération du conseil n°2008_08 en date du 31 janvier 2008, la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Parc d'industries Moselle rive gauche » à Messein a été créée. Le dossier de création précisait que la ZAC serait aménagée en régie par la CCMM, ce qui a été fait.

5 ans après les derniers aménagements, on constate un décalage entre le type de terrains disponibles dans le parc d'industries et les demandes de foncier exprimées auprès de la CCMM. Aménagé en grandes parcelles de 1 à 10 hectares, le parc économique est dédié aux activités industrielles. Or, la demande foncière des activités artisanales continue à être forte sur Moselle et Madon. Les programmes menés par la collectivité sont arrivés à leur terme : plus de disponibilité sur l'espace artisanal du Champ le Cerf ou sur la zone du Breuil, bâtiments artisanaux communautaires loués en totalité.

Dans ce cadre, le foncier disponible sur Moselle rive gauche pourrait utilement être mis à disposition des activités artisanales pour des besoins variant de 1 000 à 3 000 m². Au regard de la configuration des aménagements déjà réalisés en régie, il convient de procéder à des divisions parcellaires et à de nouveaux aménagements de voirie et d'équipements publics (extension des réseaux secs et humides, création de nouvelles noues...).

Au moment du DOB et du vote des budgets primitifs, il a été acté que, compte-tenu du contexte financier global et du niveau de portage foncier et immobilier atteint par la CCMM, il convenait désormais de rechercher des cessions d'actifs et de déléguer la réalisation et le portage des opérations économiques, comme cela était fait pour le parc d'activités Brabois-Forestière, en cours d'aménagement sous la forme d'une concession.

Sur ces bases, il est proposé au conseil de modifier le dossier de création de la ZAC « Parc d'industries Moselle rive gauche » afin de réaliser les travaux nouveaux au travers d'une concession d'aménagement. Le conseil est également appelé à définir les modalités de concertation.

Tout en trouvant le projet intéressant, Richard Renaudin s'interroge sur trois points : quel est le portefeuille de demandes de terrains non satisfaites ? la position excentrée de la zone ne pose-t-elle pas la question de son environnement ? comment sera rédigé le cahier des charges ?

Filipe Pinho est également d'avis que la question de l'environnement de la zone est posée, d'autant que la route d'accès est désormais, du fait de la nouvelle déchetterie, empruntée par le grand public. Le besoin de réfection et de paysagement de la route est réel.

S'agissant des potentialités de commercialisation, Hervé Tillard indique que, si quelques solutions ont pu récemment être trouvées sur la zone de Flavigny ou par des opérations en tiroir sur le Breuil, le manque de terrain se fait cruellement sentir.

Jean-Paul Vinchelin note que si le parc Moselle rive gauche rencontre des difficultés de commercialisation, c'est principalement, depuis 2008, du fait de la crise économique nationale, même si le CICE a permis d'éviter un effondrement total de l'industrie, comme en témoigne la SAM.

Il souligne par ailleurs qu'il reste sur le territoire des friches polluées, et que les pollueurs doivent assumer leurs responsabilités et les remettre en état. Enfin, il est persuadé qu'il y a besoin d'une nouvelle offre de terrains économiques dans le bassin. L'expérience montre qu'il faut au moins 20 ans pour aménager une zone économique. Il suggère également de réfléchir à une offre de bâtiments.

Filipe Pinho juge important que les zones économiques apportent une vraie plus-value, en étant notamment en adéquation avec la qualification des salariés du territoire, ce qui jusqu'ici n'a pas été trop mal réussi en Moselle et Madon. Enfin, il veillera à ce qu'on alimente pas une concurrence sauvage avec les territoires voisins. Lorsque des relocalisations se font, elles doivent être gérées en bonne intelligence avec les voisins, c'est ce qu'il souhaite faire sur Brabois-Forestière avec la métropole.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'évolution du parc d'industries Moselle rive gauche à Messein en aménageant de nouvelles parcelles à vocation artisanale.

- **engage** une modification du dossier de création de la ZAC afin d'y intégrer cette évolution et de procéder à son actualisation.

- **précise** que la concertation avec le public se déroulera selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de présentation en mairie de Messein et au siège de la CCMM pendant un mois
- possibilité de consigner les observations sur un recueil mis à disposition dans les mêmes lieux
- information sur le site internet de la CCMM

- **précise** que le président présentera le bilan de la concertation au conseil qui en délibérera.

DÉLIBÉRATION N° 2017_105

Rapporteur :

Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale

Objet :

Actions ados en réseau en Moselle et Madon - Subventions 2016 et 2017

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Moselle et Madon soutient la démarche de mutualisation des animations à destination des pré-adolescents et adolescents (11-18 ans) sur le territoire. Ainsi, portées depuis 2011 par le FJEP de Chaligny, des actions regroupant jeunes de 3 communes de Moselle et Madon (Chaligny, Neuves-Maisons, et Richardménil), ont lieu une fois par mois. Ces actions sont l'occasion de mutualiser des savoir-faire, des compétences et des potentialités spécifiques à chaque commune. En résultent des animations originales (stages et représentations de théâtre d'improvisation, soirées de sensibilisation à l'environnement, séjours, chantiers, actions sur les violences, sorties...) destinées à placer et à valoriser les jeunes comme des acteurs citoyens à part entière.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 500 € au FJEP de Chaligny, porteur des actions communes, au titre de l'année 2017, et de régulariser les subventions allouées au titre d'exercices antérieurs.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros au FJEP de Chaligny pour l'organisation des Actions Ados en Réseau 2016 ainsi que d'un montant de 1 500 euros pour l'organisation des Actions Ados en Réseau 2017 en Moselle et Madon.

- **approuve** le versement du reliquat d'un montant de 775,18 € au titre de l'exercice 2014.

DÉLIBÉRATION N° 2017_106

Rapporteur :

Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale

Objet :

Intercentres de loisirs en Moselle et Madon – Subvention 2017

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Moselle et Madon soutient la démarche de mutualisation des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) sur le territoire. Ainsi, portées administrativement par le FJEP de Chaligny, des actions regroupant les enfants des centres de loisirs de neuf communes de Moselle et Madon (Bainville-sur-Madon, Chaligny, Maizières, Messein, Neuves-Maisons, Maron, Richardménil, Viterne et Xeuilley) ont lieu six fois par an. Organisées par les directeurs (trices) et animateurs (trices) de ces centres, et coordonnées par l'agent de développement jeunesse de la CCMM, ces journées qui accueillent à chaque fois entre 50 et 200 enfants, sont l'occasion de mutualiser des savoir-faire, des compétences et des potentialités spécifiques à chaque commune. En résultent des animations (grands jeux, journées à thèmes, sorties...) exceptionnelles dont chacun (enfants et animateurs) ressort enrichi.

Il est proposé de verser une subvention de 1 000 € dans le cadre de cette action.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros au FJEP de Chaligny pour l'organisation des Intercentres de loisirs 2017 en Moselle et Madon.

DÉLIBÉRATION N° 2017_107

Rapporteur :

Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale

Objet :

Besoin d'Air – Subvention 2017

Porté depuis 2007 par le FJEP de Neuves-Maisons, le projet Besoin d'Air rassemble une quarantaine de jeunes (11-18 ans) des communes de Chaligny et Neuves-Maisons. Ils réfléchissent ensemble à une thématique qui les touchent, puis travaillent durant six mois à des supports d'expression variés autour de cette thématique (théâtre, vidéo, musique, arts plastiques...). L'objectif de ces jeunes est de sensibiliser les autres, jeunes et adultes à ces thématiques qui leur tiennent à cœur (les discriminations, les dépendances, la violence, la vie d'un ado...). Encadrés par leurs animateurs, ils offrent à la société leur regard de citoyens en devenir mais déjà engagés.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 000 € au FJEP de Neuves-Maisons dans le cadre de cette action.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros au FJEP de Neuves-Maisons pour l'organisation du projet Besoin d'Air 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2017_108

Rapporteur :

Dominique GOEPFER - Conseillère déléguée à la culture

Objet :

Fonds d'initiatives culturelles - attribution de subventions

Le fonds d'initiatives culturelles permet de soutenir la réalisation de projets portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Pour 2017, un crédit de 14 000 € a été inscrit au débat d'orientation budgétaire. Le conseil est appelé à délibérer sur l'attribution des subventions suivantes à ce titre, sur proposition de la commission culture.

Projet 1 : Le petit chaperon UF

Création d'un spectacle de théâtre. Adaptation du texte de l'auteur Jean-Claude Grumberg. Le thème du spectacle traite des questions de discrimination lorsque par malheur elles deviennent normalité et sont cautionnées par le pouvoir. Le temps de création donne lieu à des échanges avec les classes de Pont Saint Vincent.

Porteur du projet	Projet	Montant
Cie Intranquille (Pont-St-Vincent)	Le petit Chaperon UF Janvier à juin 2017 Ecole de Pont Saint Vincent	1 275€

Projet 2 : Festival Révélation #15

Cabaret spectacles concerts mêlant pratique artistique professionnelle et amateur.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association AIA (Neuves-Maisons)	Festival Revelation#15 10 juin au CC Jean L'Hôte	1 275 €

En réponse à Anne-Lise Henry, Dominique Goepfer indique que 10 000 € sont consommés sur les 14 000 disponibles au titre du FIC.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les subventions dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles conformément aux propositions ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2017_109

Rapporteur :

Jean-Marie BUTIN - Vice-président chargé des bâtiments et de la voirie

Objet :

Groupement de commandes - Achat d'électricité

En application des directives européennes, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont été supprimés au 1^{er} janvier 2016 pour tous les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva. A l'échelle de Moselle et Madon 10 sites sont concernés.

En 2015, la CCMM avait adhéré au groupement de commande initié par la communauté urbaine du Grand Nancy pour l'achat d'électricité à l'échelle départementale. Ce groupement a rassemblé 71 membres pour approvisionner près de 400 sites représentant 60 000 MWh.

Dans le cadre de l'arrivée à échéance du marché au 31 décembre 2017, la Métropole du Grand Nancy se propose à nouveau d'être le coordonnateur d'un groupement de commandes pour une durée de 2 ans (2018 – 2019).

Une participation financière est versée par les membres du groupement chaque année pour un montant de 0,50 € par MWh pour les membres ayant leur siège hors du territoire du Grand Nancy avec un minimum de 50 € et un maximum de 5 000 €. Cela représente un montant estimatif annuel de l'ordre de 800 euros pour la CCMM.

Il est proposé au conseil de renouveler l'adhésion au groupement de commande coordonné par la métropole.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 12 mai 2017 et ce conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

- **approuve** la participation financière de la CCMM fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

- **autorise** le président à signer la convention.

DÉLIBÉRATION N° 2017_110

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Décision modificative n°2 - budget principal

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

Richard Renaudin s'interroge sur l'évolution du FPIC. Filipe Pinho indique que c'est la conséquence de la recomposition des périmètres intercommunaux. Tout en étant favorable à la péréquation via le FPIC, il est d'avis que ses modalités devront être corrigées.

Sur les eaux pluviales, Filipe Pinho souligne que la CCMM en a la compétence depuis le 1^{er} janvier. Après quelques mois d'études et l'inscription budgétaire, elle peut maintenant réaliser les travaux attendus rue Anatole France à Neuves-Maisons.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- modifie les comptes budgétaires du budget principal 2017 conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONTIONNEMENT			
DGF023: DGF-023- / - Virement à section investissement	Equilibrage DM	-111 421,00 €	
DGF73925: DGF-73925- / - FPIC	Ajustement FPIC suite à notification	69 184,00 €	
DVP611: DVP-611- / PSC - Contrats prestat° services	Ajustement crédits	4 930,00 €	
DVP6257: DVP-6257- / PSC - Réceptions	Ajustement crédits	-343,00 €	
SOC60611: SOC-60611- / 202 - EAU ASSAINISSEMENT	Crédits Aire de grand passage	15 000,00 €	
SOC60632: SOC-60632- / 202 - F DE PETIT EQUIPEMENT	Crédits Aire de grand passage	4 000,00 €	
SOC611: SOC-611- / 202 - Contrats prestations services	Crédits Aire de grand passage	17 000,00 €	
SOC6135: SOC-6135- / 202 - LOCATIONS	Crédits Aire de grand passage	800,00 €	
SOC615231: SOC-615231- / 202 - Entretien voiries	Crédits Aire de grand passage	1 200,00 €	
SOC6156: SOC-6156- / 202 - MAINTENANCE	Crédits Aire de grand passage	150,00 €	
SOC70328: SOC-70328- / 202 - Autres droits de stationnement	Crédits Aire de grand passage		500,00 €
Total		500,00 €	500,00 €
INVESTISSEMENT			
EAU2315-564: EAU-2315-564 / 210 - Gestion des eaux pluviales	Crédits études et travaux eaux pluviales	17 000,00 €	
DGF021: DGF-021- / - Virement de la section de fonct	Equilibrage DM		-111 421,00 €
Total *		17 000,00 €	-111 421,00 €

* BP voté en suréquilibre après affectation des résultats 2016

DÉLIBÉRATION N° 2017_111

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Décision modificative n°2 – budget eau

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget eau.

En réponse à Richard Renaudin, Stéphane Boeglin précise que les services étudient une solution alternative pour la liaison avec Richardménil, moins coûteuse et qui présenterait de plus l'avantage de réhabiliter des réseaux existants.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget eau 2017 conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET EAU

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
D 023 Virement à la section investissement	Equilibrage DM	-109 500 €	
D 60224 Fournitures de magasin	Ajustement de crédits	20 000 €	
D 6068 Autres matières et fournitures	Ajustement de crédits	-6 000 €	
D 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Régularisation de facturations	84 000 €	
D 678 Autres charges exceptionnelles	Ajustement de crédits	16 500 €	
R 704 Travaux	Ajustement de crédits		5 000 €
Total		5 000 €	5 000 €
INVESTISSEMENT			
D 21531-615 Renouvellement de conduites	Ajustement	15 000 €	
D 21561-558 Appareils régulation réseaux	Ajustement de crédits	5 000 €	
D 21561-578 Compteurs réseaux	Ajustement de crédits	3 000 €	
D 21561-612 Pompes Fonds de Monvaux	Ajustement de crédits	-8 000 €	
D 2315-597 Surpres. + intercon. Richardménil	Recalage de l'échéancier	-124 500 €	
R 021 Virement de la section de fonctionnement	Equilibrage DM		-109 500 €
Total		-109 500 €	-109 500 €

Révision de l'APCP - Opération n° 597

N° AP	Libellé AP	Montant AP	Révision 2017	CP2015	CP 2016	CP2017	CP 2018	Total CP
2015/AEP/597	Op. 597 - Suppresseur /laison Richardmémil	900 000	900 000	0	0	275 500	624 500	900 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subventions/ participations :	600 000
Emprunt :	300 000
Autofinancement	

DÉLIBÉRATION N° 2017_112

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Décision modificative n°2 – budget assainissement

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement 2017 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
D 023 Virement à la section investissement	Equilibrage	-8 000 €	
D 611 Sous-traitance générale	Ajustement de crédits	8 000 €	
Total		0 €	0 €
INVESTISSEMENT			
D 020 Dépenses imprévues investissement	Ajustement de crédits	10 000 €	
D 21351-496 Pompes divers PR	Ajustement de crédits	-10 000 €	
D 21532-449 Accompagnement travaux communaux	Ajustement de crédits	15 000 €	
D 21532-483 Remise à niveau de tampons	Ajustement de crédits	5 000 €	
D 21532-490 Etude rue Abbé Muths - Anatole France	Ajustement de crédits	-15 000 €	
D 2315-495 Mise en conformité Marie Chanois	Ajustement de crédits	-5 000 €	
R 021 Virement de la section de fonctionnement	Equilibrage		-8 000 €
R 1641 Emprunts en euro	Equilibrage		8 000 €
Total		0 €	0 €

Le secrétaire,

Claude GUIDAT



Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 104	Aménagement du territoire- Grands projets	Parc d'industries Moselle rive gauche - modification du dossier de création de la ZAC
2017_ 105	Cohésion sociale	Actions ados en réseau en Moselle et Madon - Subventions 2016 et 2017
2017_ 106	Cohésion sociale	Intercentres de loisirs en Moselle et Madon – Subvention 2017
2017_ 107	Cohésion sociale	Besoin d'Air – Subvention 2017
2017_ 108	Culture	Fonds d'initiatives culturelles - attribution de subventions
2017_ 109	Commande publique	Groupement de commandes - Achat d'électricité
2017_ 110	Finances	Décision modificative n°2 - budget principal
2017_ 111	Finances	Décision modificative n°2 – budget eau
2017_ 112	Finances	Décision modificative n°2 – budget assainissement

Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Dominique	RAVEY	Procuration à Michel HEQUETTE
Xavier	BOUSSERT		Richard	RENAUDIN	
François	BRAND	Procuration à Sandrine LAMBERT	Lydie	ROUYER	
Jean-Marie	BUTIN		Pascal	SCHNEIDER	
Claude	CIAPPELLONI	Procuration à Catherine NOEL	Marie-Laure	SIEGEL	
Guy	DEVAUX		Etienne	THIL	Procuration à Pascal SCHNEIDER
Gérard	FONTAINE		Hervé	TILLARD	
Jean-Luc	FONTAINE		Jean-Paul	VINCHELIN	
Denis	GARDEL		Florence	WAZYLEZUCK	Procuration à Filipe PINHO
Delphine	GILAIN		Thierry	WEYER	
Dominique	GOEPFER		Denise	ZIMMERMANN	
Michel	GRILLOT		Suppléants*		
Claude	GUIDAT		Bernard	ANDRE*	
Christophe	HANU		Thierry	BARATEAU*	
Anne-Lise	HENRY		Didier	BATAILLARD*	
Michel	HEQUETTE		Bénédicte	FLORENTIN*	
Gilles	JEANSON	Procuration à Michel GRILLOT	Valentin	GOBETTI*	
Marie-Louise	KADOK		James	HARDEL*	
Daniel	LAGRANGE		Philippe	MARCHAND*	
Sandrine	LAMBERT		Audrey	NORMAND*	
Jean	LOPES	Procuration à Daniel LAGRANGE	Jean-Pierre	OUDENOT*	
Lucie	NEPOTE-CIT		Ghislain	PAYMAL*	
Catherine	NOEL		André	POIRSON*	
Filipe	PINHO		Cédric	TROCHAIN*	
Patrick	POTTS				

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

